



**Syndicat Intercommunaire pour l'Assainissement  
de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin**

## **NOTICE**

**DU FORMULAIRE DE DEMANDE  
D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT/DÉVERSEMENT AUX RESEAUX D'EAUX USÉES ET PLUVIALES**

**ACTIVITÉS COMMERCIALES, ARTISANALES,  
MÉDICALES, ADMINISTRATIVES ET INDUSTRIELLES**

À retourner au :

SIARP – 9 rue Pierre Curie – 95300 PONTOISE  
Standard technique : 01 85 38 04 70 – Accueil : 01 30 32 74 28  
email : [contact@siarp.fr](mailto:contact@siarp.fr).

## OBJET DU FORMULAIRE

Le formulaire de demande d'autorisation de raccordement a pour objet de formuler une demande ou une déclaration de raccordement au réseau public d'eaux usées et/ou au réseau public d'eaux pluviales si la gestion à la parcelle n'est pas possible.

- ⇒ Il s'agit d'une **demande** d'autorisation de raccordement lorsqu'un nouveau branchement est prévu.
- ⇒ Il s'agit d'une **déclaration** de raccordement lorsque le bâtiment est déjà raccordé et que le demandeur doit régulariser sa situation auprès de nos services.

En matière d'**eaux usées**, le SIARP est l'instructeur de la demande / déclaration. Il détermine le régime juridique applicable aux déversements d'eaux usées (domestiques, assimilées domestiques ou non domestiques) en fonction des informations fournies par le demandeur.

La définition de ces catégories d'eaux usées figure à l'article 4 du règlement d'assainissement collectif révisé.

Concernant le raccordement des **eaux pluviales**, le SIARP, guichet unique, transmettra les préconisations de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, compétente en la matière.

Le SIARP se réserve le droit d'exiger du pétitionnaire toutes informations complémentaires qu'il juge nécessaire pour instruire la demande ou la déclaration ainsi que de réaliser un contrôle des installations existantes.

Ce formulaire est composé de trois parties :

- **Une partie A** - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS sur le demandeur et l'immeuble/établissement objet de la demande

 Dans tous les cas, vous devez renseigner la partie A

- **Une partie B** - DEMANDE D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES : qui concerne les travaux de raccordement
- **Une partie C** - DÉVERSEMENTS D'EAUX USÉES DES ACTIVITÉS COMMERCIALES, MÉDICALES, ADMINISTRATIVES, ARTISANALES, INDUSTRIELLES : qui décrit les activités et les types d'eaux usées déversées au réseau public

## Comment remplir ce formulaire ?

### Cas n°1 : demande de raccordement – branchement aux réseaux publics à créer

Si le bâtiment à raccorder accueille ou est destiné à accueillir une ou des activité(s) commerciale(s), médicale(s), administrative(s), artisanale(s), industrielle(s) (même minoritaire(s) dans l'ensemble du bâtiment)

- ⇒ **Vous devez remplir la partie B (en plus de la partie A)**
- ⇒ **Les exploitants de chacune des activités destinées à s'installer dans les locaux devront remplir la partie C (en plus de la partie A)**

#### Exemples :

-  Je construis une **maison avec un local commercial au rez-de-chaussée (pour mon activité professionnelle)** dans une zone desservie par l'assainissement collectif :
  - ⇒ Je remplis la partie A, B et C du formulaire
-  Je suis aménageur (dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC)), je réalise les branchements au réseau pour le compte des entreprises qui s'y installeront :
  - ⇒ Je renseigne le formulaire (partie A + B)
  - ⇒ L'entreprise qui s'installera sur le lot vendu renseignera adressera aussi un formulaire (partie A + C) pour expliquer comment fonctionne(ra) son activité, quels seront ses usages de l'eau...
-  Je suis gérant d'une SCI qui fait construire un bâtiment **à usage de bureaux et de cellules d'activités artisanales**
  - ⇒ Je remplis le formulaire (partie A + B) pour le raccordement aux réseaux publics
  - ⇒ Chacun de mes futurs locataires devra remplir le formulaire (partie A + C)

### Comment renseigner la partie B ?

Vous avez le choix entre 2 options :

- **FAIRE RÉALISER LES TRAVAUX PAR LE SIARP** 
  - ⇒ vous devez demander un devis des travaux au SIARP et à réception du devis remplir et adresser le **formulaire B1** au SIARP.
- Faire réaliser les travaux par une entreprise spécialisée en travaux d'assainissement
  - ⇒ vous devez remplir et adresser le **formulaire B2** au SIARP

## **Cas n°2 : régularisation d'un raccordement – branchement existant**

Si le bâtiment

1. est déjà raccordé au réseau public des eaux usées sans autorisation de déversement
2. **et** accueille des activités commerciales, médicales, administratives, artisanales ou industrielles  
⇒ **Vous devez remplir la partie A et la partie C**

### **Exemples :**



Je suis gérant d'une **entreprise qui fabrique des produits chimiques** et je suis soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'établissement a été construit il y a des années et semble être déjà raccordé aux réseaux publics de collecte des eaux usées. On me demande une « autorisation de déversement des eaux usées non domestiques ».

⇒ **Je contacte le SIARP,**

⇒ Je remplis la partie A et la partie C du formulaire, (la partie B ne me concerne pas)



Je suis gérant d'une **entreprise de BTP** qui s'installe dans une zone d'aménagement concerté (ZAC), c'est un aménageur qui réalise le branchement aux réseaux publics :

⇒ L'aménageur ou son maître d'œuvre remplit le formulaire (partie A + B)

⇒ Je renseigne le formulaire (partie A + C) pour expliquer comment fonctionne(ra) mon activité, quels seront mes usages de l'eau...

## **Quelles pièces joindre à ce formulaire ?**

Le pétitionnaire doit fournir avec sa demande :

❶ Un **plan d'exécution** (nouvelle construction) / **de recollement** (construction existante) à l'échelle mentionnant notamment les informations suivantes :

- Localisation du(des) bâtiment(s) raccordé(s),
- Localisation du(des) point(s) de raccordement sur les réseaux publics,
- Localisation de tous les regards et boîtes de branchement avec pour chacun d'entre eux (elles):
  - o les dimensions et matériaux, le type de joint,
  - o les cotes tampon et fil d'eau,
- Localisation de toutes les canalisations avec pour chaque tronçon :
  - o les diamètres et matériaux, l'enrobage de la canalisation,
  - o la pente et le linéaire,
- Le type de raccordement sur le collecteur public :
  - o piquage direct avec culotte préfabriquée,
  - o raccordement sur regard : hauteur de raccordement (en fil d'eau, avec chute accompagnée (si la chute est supérieure à 0,5 m), avec chute non accompagnée),
- Localisation des ouvrages annexes (poste de relevage, système anti-refoulement, ouvrages de prétraitement (séparateur à hydrocarbures, séparateur à graisses, ...), cuve de rétention, puits d'infiltration, dispositif de limitation de débit, bassins, ...),
- L'exutoire des eaux pluviales (infiltration, milieu superficiel (cours d'eau, plan d'eau, fossé, ...), voirie, réseau).

② Une **note de dimensionnement** de chaque ouvrage annexe d'eaux usées et d'eaux pluviales. Plus particulièrement pour les eaux pluviales, l'entreprise doit fournir un tableau de répartition des surfaces imperméabilisées (surfaces de toitures, de voiries/parkings) et végétales.

③ La **notice technique** de chaque ouvrage annexe d'eaux usées et d'eaux pluviales.

④ Toute autre information ou document que le SIARP juge nécessaire pour l'instruction de la déclaration.

## Comment le SIARP traite-t-il votre demande ?

Dans le cas **d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique**, le régime juridique est proche de celui applicable aux particuliers

⇒ la demande/déclaration fait valoir le droit du pétitionnaire au raccordement. Le SIARP délivrera un avis assorti de prescriptions techniques (figurant en annexe du règlement d'assainissement). Si des prescriptions techniques particulières sont nécessaires, le pétitionnaire devra conclure avec le SIARP un contrat de déversement.

Dans le cas d'un **déversement d'eaux usées non domestiques**,

⇒ l'instruction de la demande de raccordement aboutira, le cas échéant, à la délivrance d'un arrêté d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques.